

Aureilhan *le mag*

#27 - septembre 2021 / Toute l'information de votre Ville

ville-aureilhan.fr

  Mairie d'Aureilhan

Les travaux et projets de la rentrée



Se retrouver

Les programmes des Fêtes et de la saison culturelle p. 5 à 7



Éducation

Retour sur la rentrée des classes p. 8 à 11



Sécurité

Stationnement : à chacun sa place p. 12

Aureilhan le mag

Septembre 2021 #27

Magazine trimestriel d'information municipale de la Ville d'Aureilhan

Directeur de la rédaction :

Yannick BOUBÉE

Conception éditoriale, rédaction, mise en page et conception graphique :

Laurent BLOCCQUET, Marie TOCABEN

Photographies et illustrations :

Service Communication,
Mairie d'Aureilhan, Adobe Stock

Imprimerie : Reprint

Distribution : Nexstone Informatique

Nombre d'exemplaires : 4 300



Mairie d'AUREILHAN Place François
Mitterrand - BP 40 - 65 800 AUREILHAN

Horaires d'ouverture de la Mairie

lund-vend : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Tél. : 05 62 38 91 50

E-mail : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Fax : 05 62 38 91 59

Facebook : Mairie d'Aureilhan

YouTube : Mairie d'Aureilhan

Retrouvez ce magazine et toutes les actualités de la ville d'Aureilhan sur : www.ville-aureilhan.fr

Sommaire

3 *L'édito* DU MAIRE

4 *Arrêt sur images*

5 SE RETROUVER

8 ÉDUCATION

12 SÉCURITÉ

14 *Environnement*

16 *Travaux*

18 TRIBUNE *des élus*

19 *Dans* MA VILLE



Envie de partager un moment insolite dans la rubrique *Clic-Clac*? Envoyez-nous votre photographie (Service Communication : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr) dans un format de bonne qualité et accompagnée d'un texte court. Il se pourrait bien qu'elle soit publiée dans le prochain numéro d'Aureilhan le Mag.



Yannick BOUBÉE

Maire d'Aureilhan
Conseiller départemental

Chères Aureilhanaises,
Chers Aureilhanais,

Évocateur de persévérance, de dépassement de soi et de santé, le sport a bénéficié du desserrement de certaines contraintes sanitaires, en proposant quelques espaces de liberté, d'évolution et de partage. Pour cette raison ponctuelle et, plus largement pour les belles valeurs qu'elles promeuvent, les pratiques sportives sont encouragées par la Commune.

La construction de vestiaires neufs au stade de football des « Pompons Verts », qui accueille des activités participant à l'émancipation et à la socialisation des plus jeunes, atteste de cet engagement constant pour le sport associatif qui figure dans notre programme municipal. Au-delà des habituelles mises à disposition à titre gracieux des locaux et installations, ce soutien de notre Commune aux associations se manifeste aussi par le prêt gratuit de salles et de matériels, ainsi que par l'octroi de subventions. Des évène-

ments organisés par la Ville, tels que la « Rencontre avec les Associations Aureilhanaises » contribuent également à promouvoir le tissu associatif aureilhanais, partenaire essentiel de la collectivité. Malgré cette crise sanitaire qui joue les prolongations, la Municipalité a souhaité, à l'écoute des acteurs, maintenir les rendez-vous festifs de la rentrée : la fête locale dans un format adapté aux contraintes sanitaires, avec la traditionnelle Cavalcade d'Aureilhan, la soirée d'ouverture de la saison culturelle ou encore « Octobre Rose ». Je souhaite une belle réussite à ces événements qui permettront, je l'espère de toutes mes forces, de nous retrouver ensemble dans le respect des règles sanitaires en vigueur, de vivre des moments de convivialité et de joie, après de longs mois de restrictions et de sacrifices au service de l'intérêt collectif. Vous retrouverez le programme complet de ces manifestations dans ce bulletin.

A toutes et à tous, j'adresse mes meilleurs souhaits d'une belle rentrée.

Le 6 septembre 2021

Très chaleureusement,
Yannick Boubée

Vous souhaitez rencontrer un élu pour évoquer un sujet en particulier ? Le Maire et les Maires-Adjoints vous reçoivent en Mairie dans le cadre de leurs permanences hebdomadaires. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie au 05 62 38 91 50.



Retournons en images
sur l'été et la rentrée
2021 à Aureilhan...



Samedi 3 juillet. Festival du Pic Geek Day à l'ECLA



Dimanche 4 juillet. Concert des Conférences Vocales
à l'église Saint-Gérin
© photo Conférences Vocales



Jeudi 8 juillet. Halte du Bibliobus en face de l'école des Cèdres



Samedi 21 août. Cérémonie de l'anniversaire de la Libération, au Monument des Héros de la Résistance



Samedi 4 septembre.
Rencontre avec les
Associations Aureilhanaises



Retrouvez les évènements sur Facebook :
Mairie d'Aureilhan



Se retrouver

AUREILHAN EN FÊTE

Les 24, 25 et 26 septembre 2021



pass COVID-19
sanitaire

Sous réserve de la situation sanitaire

Conformément à la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, le pass sanitaire sera exigé à l'entrée du périmètre des animations où figurera ce logo.

Le programme

Vendredi 24 septembre

19h00 pass COVID-19
sanitaire

Soirée Basque avec
le groupe Arraya
place de l'Église

Concert payant avec
restauration de type Tapas



Samedi 25 septembre

18h00 pass COVID-19
sanitaire

BODEGA avec animations,
place de l'Église

Soirée

-Bal avec orchestre,
place de l'Église

pass COVID-19
sanitaire

-Sortie de la Cavalcade

-Feu d'artifice, stade Jules Ferry



© photo : arraya-salies.com

Fête foraine

Les 24, 25 et 26 septembre
autour de la Mairie,
Place François Mitterrand
et rue Jules Ferry

Vend 1^{er}
OCT
2021

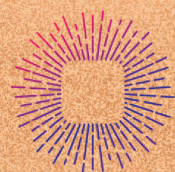
Parc de l'ECLA
à partir de 19h



Ouverture Saison
Culturelle 2021 - 2022

+ Cocktail
Fables!
Pas si bêtes...

Par le théâtre du matin



pass
Culture

pass COVID-19
sanitaire



ESPACE CULTURE ET LOISIRS
D'AUREILHAN

Saison culturelle 2021 - 2022

Sous réserve de la situation sanitaire



Retrouvez toutes
les informations
sur le site
ecla-aureilhan.fr

- **Vendredi 1er octobre 2021 à partir de 19h**
Théâtre du matin : « Fables ! Pas si Bêtes... » à l'ECLA
- **Mercredi 20 octobre 2021 à 15h**
Ciné goûter Ados : « Patients » à l'ECLA
- **Vendredi 29 octobre 2021 à 14h30**
Bal déguisé « Ptits Monstres » : Thème Halloween au Centre Jean Jaurès
- **Vendredi 29 octobre 2021 à partir de 20h**
Théâtre : Halloween au Manoir Maudit par les Compagnies des Improsteurs et du Baluchon à l'ECLA
- **Dimanche 14 novembre 2021 à 15h30**
Théâtre : « Pas sages à l'acte ou les sept âges de la femme » par la Compagnie Mysogénial à l'ECLA
- **Samedi 27 novembre 2021 à 20h30**
Match d'improvisation par la Compagnie des Improsteurs à l'ECLA
- **Vendredi 17 décembre 2021 à 20h**
Concert de Noël : Cantem Nadau et Daunas De Còr à l'Eglise Saint-Gérin
- **Dimanche 16 janvier 2022 à 15h30**
Théâtre : Georges Feydeau « fait son théâtre » par la Compagnie Arcal à l'ECLA
- **Samedi 29 janvier 2022 à 20h30**
Match d'improvisation par la Compagnie des Improsteurs à l'ECLA
- **Dimanche 6 février 2022 à 15h30**
Evénement « ECLA de voix »
Couleurs d'España à l'ECLA
- **Mercredi 23 février 2022 à 15h**
Ciné goûter « L'Enfant qui voulait être un ours » de Jannick Astrup à l'ECLA
- **Samedi 26 février 2022 à 20h30**
Match d'improvisation par la Compagnie des Improsteurs à l'ECLA

Retour sur la rentrée de l'année scolaire 2021 - 2022 dans les écoles aureilhanaises



A l'occasion de la rentrée scolaire, Yannick BOUBÉE, Maire, et Virginie FAVERON, Maire-Adjointe à l'Éducation, sont allés dans les écoles de la Ville pour souhaiter une belle rentrée aux équipes enseignantes et aux élèves.



École maternelle des Cèdres : échange avec Mme QUERAIMONT, Directrice



École élémentaire des Cèdres : salutations avec M. QUERAIMONT, Directeur



École maternelle Marcel Pagnol : discussion avec Mme BERGON, Directrice



École élémentaire Lamartine, rencontre avec la nouvelle Directrice, Mme FEMY

Chez les petits :

4 ÉCOLES PRIMAIRES

- 2 maternelles : **225** élèves
 - 2 élémentaires : **306** élèves
- Pour un total de **22** classes et de **531** élèves

Et chez les grands ?

Entre le Lycée Sixte Vignon (hors BTS) et le Collège Paul Valéry : **958** élèves du secondaire ont fait leur rentrée !

Le « socle numérique » : une révolution pédagogique

En 2021, l'Etat a lancé un appel à projet appelé « socle numérique », dans le cadre du plan de relance. Objectif : réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique au sein des écoles élémentaires. Le projet de la Commune a été retenu et les classes des écoles élémentaires ont été équipées cet été.

La Commune a répondu à l'appel à projet du « socle numérique », ce qui lui a permis d'obtenir une subvention significative pour l'acquisition d'équipements numériques modernes. Ont été achetés notamment : des vidéoprojecteurs interactifs, des tableaux blancs, des classes mobiles (pack de 10 ordinateurs hybrides en valise connectés en réseau) pour les élèves, des ordinateurs portables pour les enseignants, des visualiseurs, des enceintes pour ordinateur.

Ces matériels permettent d'appliquer des méthodes pédagogiques très adaptées aux élèves. Plus de 300 enfants scolarisés dans les

écoles élémentaires vont en bénéficier.

Le « socle numérique », ce sont des subventions accordées à hauteur de :

- **70% pour les équipements**
- **30% pour les ressources** (Espace Numérique de Travail, Pack Office)

Les deux écoles élémentaires ont été équipées de manière similaire.

**Montant de
l'investissement :
46 000 € TTC**



Mardi 31 août 2021, visite des nouveaux équipements informatiques à l'école élémentaire des Cèdres. De gauche à droite : Valérie POUY, Conseillère Pédagogique de l'Éducation Nationale, Régis QUERTAIMONT, Directeur de l'école élémentaire des Cèdres, Virginie FAVERON, Maire-Adjointe déléguée à l'Éducation, Yannick BOUBÉE, Maire, Franck PEYROU, Inspecteur de l'Éducation Nationale, Laure TOMMASINO et Mallory MARTINET, fonctionnaires territoriaux, se sont retrouvés pour présenter le projet et procéder à une démonstration du matériel.



Toutes les classes des écoles élémentaires sont équipées d'un vidéoprojecteur interactif.

Comment les enfants de l'école Marcel Pagnol apprennent à bien manger

Le repas est un moment privilégié, qu'il soit pris en famille ou bien à l'école. Petit-déjeuner pédagogique, repas à 1€, menu végétarien (voir Aureilhan Le Mag n°26 de juillet 2021) : la Ville d'Aureilhan s'engage pour l'éducation au goût dès le plus jeune âge.

La prise du petit déjeuner chez l'enfant favorise la concentration, l'attention, la bonne humeur, autant de facteurs de réussite à l'école. Depuis plusieurs années, à l'école maternelle Marcel Pagnol, les élèves sont sensibilisés aux règles générales de vie, dont fait partie le petit déjeuner équilibré pour bien commencer la journée : produit céréalier - tartines de pain ou céréales - pour l'apport en glucides, produit laitier pour l'apport en calcium et protéines avec du lait chaud ou froid ou bien un yaourt, du fromage blanc ou du fromage, un fruit frais pour l'apport en vitamines et de l'eau pour désaltérer les élèves.



Mai 2021. Des groupes d'élèves profitent de leur petit-déjeuner équilibré.



© pictogrammes : rawpixel.com



Une action ludique et pédagogique

Une fois l'an, l'action «petit déjeuner équilibré» se déroule à l'école Marcel Pagnol sur une partie de matinée. Sous forme de jeu, les enfants doivent ainsi repérer leurs aliments choisis sur différentes couleurs de nappes symbolisant les familles d'aliments. La Directrice Claire Bergon supervise cette animation très appréciée des enfants qui partagent ensuite dans la joie ces petits déjeuners.

Menu du restaurant scolaire



Une nouvelle version plus ludique des menus voit le jour pour plus de lisibilité.

Retrouvez-les menus mis à jour sur le site de la Ville : ville-aureilhan.fr
> dans « jeunesse »
> rubrique « restaurant scolaire »

Portail famille

Le portail famille de la Ville vous permet de régler simplement et en toute sécurité les repas de vos enfants, le service de garderie, ou les activités périscolaires.

N'hésitez plus !
Retrouvez-le sur le site de la Ville : ville-aureilhan.fr
> dans « jeunesse »
> rubrique « portail famille »





Printemps 2021.

L'école du dehors : la maternelle des Cèdres se met au vert

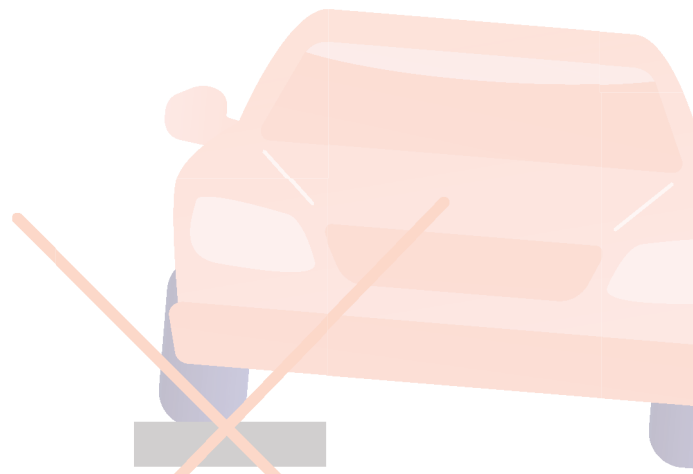
Pour la troisième année consécutive, les élèves de l'école maternelle des Cèdres ont profité du projet pédagogique innovant « L'école du dehors ». Une manière de valoriser et comprendre la biodiversité. Avec ce concept, les élèves découvrent et gagnent en autonomie en utilisant tous leurs sens. « L'école du dehors » s'est traduite par un aménagement du jardin de la maternelle. Elle donne l'opportunité aux enfants d'agir, d'observer, de se poser des questions, de développer des compétences et des attitudes dans un espace à la fois stimulant et apaisant. L'école des Cèdres dispose ainsi de la maison des bois, de la maison des cailloux, du parcours de motricité, du mur tactile et sonore, de carrés de cultures

potagères et florales, de circuits à billes, d'une butte à travailler librement avec les outils de jardinage, ... et surtout de l'espace ensauvagé qui s'enrichit naturellement au fil des saisons et attire oiseaux, crapauds, lézards et toutes sortes de papillons, insectes, petites bêtes. C'est d'ailleurs pour mieux les connaître qu'un animateur du CPIE Bigorre-Pyrénées (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) a été convié. Nos petits citoyens en herbe sont ainsi davantage sensibilisés à l'importance de préserver la nature qui nous entoure !

Amélioration en cours de l'espace

Cette « école du dehors » devrait encore s'améliorer puisque les Services Techniques de la Ville sont au cœur d'un processus de réflexion et feront participer à ce projet des élèves du Lycée Professionnel Agricole et Horticole Adriana de Tarbes.

STATIONNEMENT : à chacun sa place !



La Ville d'Aureilhan met gratuitement à votre disposition des places de stationnement sur l'ensemble de la Commune. Le stationnement sur le trottoir est gênant voire dangereux pour les personnes à mobilité réduite, les écoliers, les parents déplaçant une poussette... Si cette pratique n'est pas nouvelle, elle est malheureusement de plus en plus répandue en milieu urbain. A l'heure de la rentrée, voici quelques rappels utiles pour bien vivre ensemble.

3 types de stationnement prohibés :

Stationnement abusif

Rappel : L'article R417-12 du Code de la route dispose: « Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police. »

Arrêt et stationnement gênants

Au sens de l'article R417-10, sont considérés comme gênants le stationnement et l'arrêt qui bloquent le passage à tout automobiliste, piéton ou cycliste (stationnement sur le trottoir, devant une sortie de garage...).

Arrêt et stationnement dangereux

Selon l'article R417-9 du Code de la route, est considéré comme dangereux tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement placé de manière à constituer un danger pour les autres usagers de la voie publique (stationnement à une intersection, dans un virage... obstruant la visibilité).

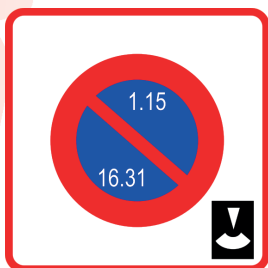
Les sanctions encourues :

Le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même endroit durant plus de 7 jours est considéré comme abusif, car entraînant une privatisation de fait d'une place de parking public; il fera l'objet d'une verbalisation systématique (amende de 2^{ème} classe, jusqu'à 150€) ainsi que d'un enlèvement du véhicule avec mise en fourrière en cas de besoin.

Le stationnement sur le trottoir est classé très gênant depuis le décret 2015-808 du 2 juillet 2015. Il peut être sanctionné par une amende de quatrième classe, soit 135€.

Cette infraction donne lieu à une amende de 4^{ème} classe (pouvant aller jusqu'à 375€), au retrait de plein droit de 3 points sur le permis de conduire, et éventuellement à la suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Lorsque le conducteur refuse de déplacer son véhicule malgré les injonctions des agents ou n'est pas présent sur place, ce dernier peut faire l'objet d'un enlèvement immédiat avec mise en fourrière.



Le stationnement unilatéral alterné : la règle dans la Commune

Les rues de la Commune sont concernées par le stationnement unilatéral alterné, prévu par l'article R37-3 du Code de la route, sauf exceptions. Ce dispositif a pour objectif de répartir équitablement le stationnement de part et d'autre de la voirie dans le temps.

La périodicité est semi-mensuelle : changement de côté tous les quinze jours. **Du 1^{er} au 15 de chaque mois**, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des habitations bordant la route, **du 16 au 30 ou 31 de chaque mois**, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs.



© illustrations freepik

La Police Municipale veille au respect de la réglementation liée au stationnement. Elle peut verbaliser de manière électronique les contrevenants (sans obligation d'apposer une vignette sur le pare-brise du véhicule), et procéder à l'enlèvement des véhicules en stationnement abusif, gênant ou dangereux.

Stationnement : avec un peu de civisme, c'est facile !

La Commune s'efforce d'aménager le maximum de places possible. La problématique est parfois particulièrement difficile à traiter, mais l'enjeu est de taille notamment pour les commerces de proximité.

La Ville met à votre disposition ces places de stationnement dont certaines sont réglementées afin de répondre au mieux à vos besoins. Merci d'utiliser ces places avec civisme et bon sens en pensant aux autres.



Rappels utiles

- 1 - Si vous disposez d'une place de parking privé : privilégiez le stationnement sur votre emplacement (garage, place aménagée sur votre terrain...)
- 2 - Ne monopolisez pas une place de parking en y stationnant en permanence, ou en la bloquant : c'est illégal, et la voie publique appartient à tous !
- 3 - Si vous le pouvez, évitez de prendre la voiture pour de courts trajets : c'est bon pour l'environnement, votre portefeuille et votre santé !
- 4 - Respectez la réglementation en vigueur : ne stationnez pas sur les places handicapées si vous ne disposez pas d'une carte d'invalidité en cours de validité

La verbalisation n'est pas une pratique encouragée par la Municipalité et ne fait en aucun cas l'objet d'objectifs chiffrés. En revanche, nous devons veiller au respect des règles qui contribuent au bien-vivre ensemble et, par conséquent, à l'intérêt collectif. Le Service de Police Municipale s'attachera à toujours concilier vos difficultés avec l'application du Code de la Route, en accordant une certaine tolérance, bien évidemment dans la limite du raisonnable. La verbalisation intervient en cas de nécessité, si aucune autre solution n'est possible dans l'immédiat. Nous comptons sur la compréhension et le civisme de chacune et chacun.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale d'Aureilhan :
05 62 38 91 50 | mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

LE BOIS D'AUREILHAN CERTIFIÉ « PEFC » : QUESAQUO ?

La Commune s'inscrit dans la certification PEFC et garantit ainsi la gestion durable de sa forêt.

La Commune d'Aureilhan s'est engagée dans un processus de gestion durable de son Bois en octobre 2020. Le 20 mai 2021, elle a passé avec succès un contrôle de la bonne application du standard PEFC. La gestion pratiquée dans la forêt est donc conforme avec le concept défini de gestion durable par PEFC.

Pour une valorisation de la nature

PEFC (Pan Endorsement Forest Certification) est une certification de gestion durable des forêts. La forêt et le bois sont indispensables à l'Homme. La forêt génère une activité économique importante via sa production de bois, mais constitue également une réserve de biodiversité abritant une multitude d'espèces animales et végétales, et un lieu de vie ou de loisirs pour tous.



PEFC a pour ambition de préserver à long terme chacune des fonctions de la forêt (économique, environnementale et sociale) mais également de garantir le respect de ceux qui y travaillent.

Une garantie pour le consomm'acteur

Apposée sur un produit à base de bois (ou de liège) comme le papier, les menuiseries en bois, les crayons etc..., la marque PEFC apporte la garantie aux consommateurs que le produit qu'ils achètent est issu de sources responsables et, qu'à travers leur acte d'achat, ils participent à la gestion durable des forêts et au respect de ceux qui y œuvrent.

PEFC est donc un outil au service de la gestion durable des forêts. Ce label définit des règles et des critères de gestion forestière durable applicables à ceux qui cultivent, récoltent, transforment et commercialisent le bois. PEFC les fait appliquer en contrôlant ceux qui s'engagent dans cette démarche, afin de garantir de manière documentée et transparente que les exigences sont bien respectées.



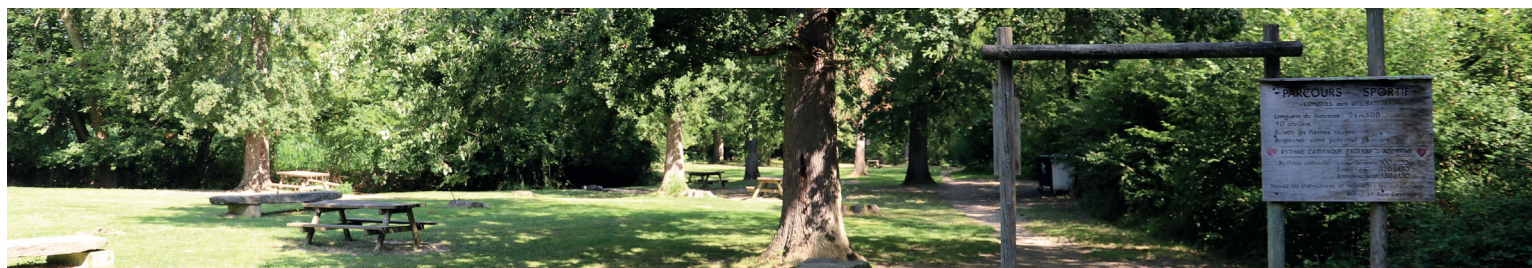
Retrouvez les engagements, les propriétaires et les entreprises adhérentes sur le site officiel : www.pefc-france.org

DU BOIS DE CHAUFFAGE AVEC L'AFFOUAGE

L'affouage est une pratique très ancienne. Elle donne, sur décision du Conseil Municipal, le droit aux particuliers de se procurer du bois dans une forêt. Afin de permettre une bonne gestion des ressources de la forêt, la Commune doit réguler son accès pour permettre l'affouage. Ainsi, les Aureilhanais intéressés peuvent s'inscrire sur une liste à l'Accueil de la Mairie depuis le 13 septembre. Un tirage au sort sera ensuite organisé et les dates définies d'exploitation seront à respecter par les affouagistes. Une participation de 15€ le stère sera requise. Cette taxe permet à la Commune de couvrir, en partie seulement, les frais d'exploitation de la coupe et diverses charges de gestion.

1	2	3	4
Inscription en Mairie sur le registre :	Tirage au sort :	Date de début d'exploitation :	Date limite d'exploitation :
du 13 septembre 2021 au 1 ^{er} octobre 2021	le 30 octobre 2021 à 9h00	le 22 novembre 2021	le 31 mars 2022
			<i>Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé, et ne seront pas remboursés.</i>

L'AIRE DE PIQUE-NIQUE ET LE PARCOURS SPORTIF DU BOIS à l'étude pour réaménagement



La forêt d'Aureilhan est fréquentée par de nombreux usagers. La Commune, accompagnée par l'Office National des Forêts (ONF), souhaite améliorer ce lieu et mettre en place une stratégie d'embellissement en y ajoutant des fonctionnalités. Vous pourrez ainsi profiter d'un environnement plus agréable et convivial, davantage utile et informatif. Sont prévus : une aire dédiée aux barbecues - braseros, un espace spécifique aux jeux de

boules, de nouvelles tables de pique-nique, des bancs, le tout en privilégiant les matériaux en bois afin de ne pas dénaturer le lieu. L'aménagement de l'aire de loisirs devrait être terminé au printemps 2022. Quant au parking, à l'espace accessible aux personnes à mobilité réduite, aux pontons de pêche, ils devraient également être requalifiés. Enfin, trois chemins de promenade verront le jour avec une signalétique appropriée et une accessibilité renforcée pour toutes et tous.

ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE, INTELLIGENTE, EFFICACE... DÉCOUVREZ L'OLLA !

La Commune s'est équipée d'ollas de 9 et 12 litres.

Qu'est-ce qu'une olla ?

Une olla (prononcez « oya »), est un pot en argile cuite poreuse utilisé comme système d'arrosage depuis plus de 4 000 ans, sur tous les continents.

Comment ça fonctionne ?

L'olla fonctionne comme un diffuseur. Enterrée ou plantée dans le sol et remplie d'eau, elle la laisse s'échapper grâce à la porosité de ses parois d'argile. L'eau se diffuse à travers l'olla, au fur et à mesure que les racines des plantes assèchent la terre à proximité. Seule l'eau nécessaire aux plantes et à la vie souterraine est prélevée, comme dans le cas d'un micro-arrosage de précision.

Beaucoup d'avantages

En bref, plus de perte d'eau, plus de stress hydrique pour les plantes, et une jolie décoration concernant les ollas à planter ! Attention toutefois, elles s'avèrent fragiles et, une fois enterrées, sont difficiles à déplacer durant la saison.



La Commune ne s'arrête pas là, car les Services Techniques ont ajouté à certains endroits stratégiques du paillage afin de limiter l'évaporation de l'eau et ainsi maintenir l'humidité plus longtemps. L'effort de renouvellement des techniques, souhaité par l'équipe municipale, s'inscrit dans une gestion plus durable des espaces verts (avec la mise en place du zéro phyto, par exemple).

TRAVAUX RTE

La ligne à Haute-Tension encore aérienne, bientôt souterraine !



8 juillet 2021. Rue Anita



8 juillet 2021. Rue du 11 novembre



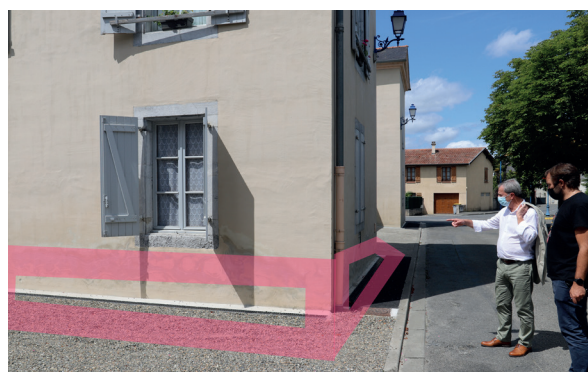
3 août 2021. Rue du 11 novembre, intersection rue Marcel Sembat

ANCIENNE MAIRIE

La bâtisse fait peau neuve !

Suite aux travaux récents de déshumidification du bâtiment et de rafraîchissement, Yannick BOUBÉE, Maire, s'est rendu à l'ancienne Mairie accompagné de Christophe BARBÉ, Adjoint à la Directrice des Services Techniques. Ils ont ensemble fait le constat de la transformation extérieure: drainage des pieds des façades ; et intérieure : enduit à chaud sur les murs de la salle principale Albert d'Ozon, pose d'une ventilation double flux, isolation des combles du presbytère et des salles associatives, installation d'une VMC dans le logement du presbytère. Les travaux suivants ont eu lieu par la suite : peinture des menuiseries intérieures et mise en service de la centrale double flux.

Coût (TTC) : 93 000 €

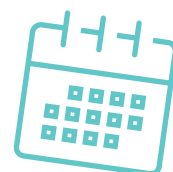


2 août 2021. Monsieur le Maire constatait le drainage des pieds des façades de l'ancienne Mairie, accompagné de Christophe BARBÉ, qui a piloté les travaux.



Retrouvez toutes les informations sur les travaux de la Commune sur : ville-aureilhan.fr

ET APRÈS ?



Octobre 2021

Le Syndicat « Adour Coteaux » interviendra pour des travaux de finitions. En suivant, le marquage routier sera réalisé. Ces travaux, effectués de manière ponctuelle, auront un impact limité sur la circulation.

Printemps 2022

Le Département des Hautes-Pyrénées rénovera l'intégralité de la chaussée de la rue du 11 Novembre.



20 août 2021.
Rond-point rue Jules Guesde



3 août 2021. Rue du 11 novembre, à proximité du rond-point rue Jules Guesde

LA MAJORITÉ Aureilhan, Unis dans l'Action

RENTRÉE. MERCI AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPES ÉDUCATIVES.

En cette période de rentrée, nous formons des vœux pour que les 531 élèves qui ont rejoint les écoles réussissent leur apprentissage et s'épanouissent au cours de l'année scolaire à venir. Pendant ces mois d'été, les services de la Ville ont effectué des travaux de maintenance pour améliorer le confort des élèves et des équipes pédagogiques. L'équipe municipale leur en est très reconnaissante. S'agissant de cette même compétence scolaire, conformément à notre feuille de route de faire d'Aureilhan une Ville écoresponsable, un audit énergétique des écoles a été commandé, qui sera suivi d'investissements pour l'amélioration thermique de ces bâtiments.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnels municipaux qui, aux côtés des enseignants, travaillent avec application et compétence dans la sphère scolaire : les agents administratifs, les ATSEM de nos écoles maternelles, l'équipe du restaurant scolaire, les agents d'entretien. Depuis plus d'un an


maintenant, ces personnels ont parfaitement assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles, en raison des protocoles sanitaires. La crise a montré au grand public l'importance capitale de leurs métiers au service de l'Éducation, l'une des priorités de la Municipalité. A ces compliments mérités, il faut joindre les équipes de la Maison des Jeunes et de la Culture qui prennent en charge avec sérieux et professionnalisme pendant les temps périscolaires les enfants confiés par les familles. Dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, nous leur souhaitons la meilleure rentrée possible.

Bienvenue à Richard LEDUC

Suite à la démission du Conseil Municipal en juin dernier de Yves CARRIÉ, que nous saluons ici chaleureusement, notre groupe a donc accueilli un nouveau membre, Richard LEDUC. Officiellement installé le 13 septembre dernier, Richard habite à Aureilhan avec sa famille depuis 7 ans. Souhaitant s'investir

dans la campagne des élections municipales de 2020, il rejoint aujourd'hui notre groupe majoritaire « Aureilhan, Unis dans l'action » pour participer à la réussite du projet municipal, au service de l'intérêt général. Bienvenue dans l'équipe !

Christian ZYTYNSKI,
Parti Socialiste
Daniel LARRÉGOLA,
Parti Communiste
Emilie MANESCAU,
Europe Écologie Les Verts.

Suivez nous sur notre page facebook
 Aureilhan, Unis dans l'Action

L'OPPOSITION Aureilhan Alternance

Nous, groupe d'opposition municipale, proposons :

- De profiter de la future réfection de la chaussée, rue du XI Novembre, pour remettre un trottoir en bon état d'utilisation, avec un revêtement neuf, côté EST. Il faut laisser libre ce cheminement en déplaçant les parkings et en supprimant les obstacles tels que les poubelles laissées plusieurs jours après le passage du SYMAT. A ces

conditions, pourront circuler piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

- D'installer la future Maison des Services, dans l'ancienne brasserie « Le Central », facile d'accès et avec des parkings de part et d'autre. La municipalité économiserait ainsi le coût d'une construction.

- De renégocier au sein du SYMAT les jours et heures d'ouverture qui se réduisent progressivement. Il

est paradoxal de voir des syndicats de gauche à l'origine de la diminution d'un service public.

- A M. Le Maire, nouveau conseiller départemental, de suivre de très près le dossier de la future déviation des poids-lourds, dossier peu suivi par son prédécesseur, Mr. GLAVANY.

André BOYRIE,
Myriam LAGARDE,
Jean CORNET.

Octobre Rose

SE BOUGER POUR LA BONNE CAUSE



Aureilhan se mobilise avec les Randonnées en Rose, comme lors de sa première édition en 2019.

Vous aussi, vous pouvez participer à aider la recherche contre le cancer du sein !

Dimanche 10 octobre 2021 à 9h00, que vous soyez une femme ou un homme, quel que soit votre âge, vous serez bienvenu(e) pour venir marcher ou courir vêtu de votre tee-shirt rose (offert).

Des parcours de 3, 6, ou bien 10 km vous attendent au départ du Centre Jean Jaurès.

Tarif d'entrée : 5€.

Dans le cadre du pass sanitaire, un bracelet vous sera remis après vérification de votre **QR Code**.

Cet évènement est organisé en partenariat avec La Ligue contre le cancer, l'ASCA Fond et Grand Fond et la société Chorale et Cavalcade.

Service public

MAISON FRANCE SERVICES



France Services

Proche de vous au quotidien

La Commune d'Aureilhan ouvrira en **janvier 2022** une Maison France Services, qui sera installée dans un local de l'ancienne brasserie « Le Central », à proximité de la Mairie. Cette nouvelle structure permettra d'**accroître l'offre de services publics de proximité** pour les Aureilhanaises et les Aureilhanais. Les agents de la Maison France Services pourront ainsi apporter une réponse concernant **les formalités du quotidien** dans bien des domaines : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique.

La Commune d'Aureilhan communiquera plus largement d'ici la fin de l'année 2021 sur l'arrivée de ce nouveau service co-financé par l'État, qui a pour objectif de faciliter les démarches administratives des habitants.

Budget participatif 2022

UNE DEUXIEME ÉDITION EN DECEMBRE



A lors que les projets votés en juin dernier vont voir le jour d'ici la fin de l'année (une aire de jeux en centre-ville et des stations-services vélo), la deuxième édition du budget participatif d'Aureilhan se prépare. Tous les Aureilhanais de 16 ans et plus pourront participer pour proposer des projets (dans le respect du règlement intérieur) et voter pour celui de leur choix.

Le dépôt des projets s'effectuera du lundi 13 décembre 2021 au vendredi 11 février 2022. Les projets qui ont été validés mais qui n'ont pas été élus lors de la première édition pourront être proposés à nouveau lors de cette deuxième édition.



Restez connectés !

Pour connaître toute l'actualité de votre Ville, rendez-vous sur : ville-aureilhan.fr

Sur les réseaux sociaux :

  **Mairie d'Aureilhan**

Et pour la culture : ecla-aureilhan.fr

Octobre Rose
2^{ème} édition

Randonnées en Rose

marches de
3, 6 ou 10km
ou course
de 6km



Rendez-vous au
Centre Jean Jaurès
d' Aureilhan
dim. 10 oct. 2021
9h00

OUVERT A TOUTES ET A TOUS !



1 TEE-SHIRT ET
1 BRACELET OFFERTS

PARTICIPATION

5€

Paiement et inscription :



flyer



helloasso.com

